

GNB/MI/4/7/83.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE.

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRI-
CULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMI-
NISTRATIVES ET FINANCIERES.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

0-0-0-0-0-0-0

24/344 du 7/04/84

DECRET N° /MAE/SCAE/DAAF portant
inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1982 des fonctionnaires
des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Agriculture-Ele-
vage-Célie Rural) et dressant la liste
des fonctionnaires de ces mêmes cadres
avancant à l'ancienneté à trois (3) ans.

V I S A S :

D.F.P.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 25/62 du 13 novembre 1960 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des
fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1953 fixant le Règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.R.

Vu le Décret n° 62/134/FP du 3 mars 1960 fixant le Statut
commun des cadres de la Catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/134/FP du 3 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les Caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3
février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/174/FP/RE du 25 juin 1965 réglementant
les fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 64/173 du 31 décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/154 du 4 avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 60/644 du 28 décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 61/016 du 26 janvier 1981 au Décret
n° 60/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 61/617 du 26 janvier 1981 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 63/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 60/636 du 29 décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement en date du 23 février 1983 ;

D E F I N I T I F :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 les fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) dont les noms et prénoms suivent :

A/- AGRICULTURE.

1)- INGÉNIEURS D'AGRICULTURE

POUR LE 2° ECHELON - A 2 ANS.

MM. - MAKOSSO	Général	Brazzaville
- ONBANI	Alexis	Pointe-Noire
- MOUNKALA	Herbert	Brazzaville
- RATANTO	Jean Cornette	Brazzaville

A 30 Mois

MM. - BASSELE	Félix	Brazzaville
- YOKA	Georges	Brazzaville
- NZIEFFE	Alphonse	Nantoumba
- ISSANGA	Pascal	Brazzaville
- NKOUNKOU	Florent	Brazzaville

POUR LE 3° ECHELON - A 2 ANS

MM. - LOKALA-MOREZA	Emmanuel	Brazzaville
- ILOKI	Ignace	Brazzaville
- MAKITE-NBANA	Albert	Brazzaville
- KIMBA No 31	Renaud	Brazzaville
- MA VOUNGOU-TCHAPPE	Réné	Brazzaville
- MBECKA	Georges	Brazzaville
- OKOUNGBO Jean	Gellien	Brazzaville
- ELOMBILA Jean	Claude	Brazzaville

A 36 Mois.

MM. - AKOUNGOUNGA	Albert	Brazzaville
- BOBILA	Edouard	Brazzaville
- DINI-KANGA	Paul	Nalela
- GAMPINI-NIENES		Brazzaville

POUR LE 4° ECHELON - A 2 ANS

MM. - GOMA Jean	Claude	Guesso
- NIANKA	Robert	Nadingou
- KENGA	Dominique	U.S.A.
- NKOUA	Modeste	Brazzaville
- MISSAMBA	Noël	U.S.A.

.../...

POUR LE 4° ECHELON (SUITE)

A 30 mois

Mr.-NINSUI Jean Marcel B/Ville

POUR LE 5° ECHELON - A 2 ANS

MM.-MOUMBENGA	Marius	B/Ville
-BALLEY-MEGOT	Justin	Pte-Noire
-GAMO-KUBA	Gerard	Italie

B- INGENIEUR AGRONOME

POUR LE 3° ECHELON-A 2 ANS

Mr.-SABOUKOULOU Casimir B/Ville

B - ELEVAGE

a)- VETERINAIRES INSPECTEURS

POUR LE 2° ECHELON - A 2 ANS

MM.-TATY PORTY	Francois	Pte-Noire
-NTADI	Désiré	Cwando

A 30 Mois

MM.-MAPANGA	Jacques	Djambala
-DIAMESSO	Philippe	Loubomo
-DZALAMOU	Joachim	B/Ville
-MVCUTOULOU	Nestor	MEN

POUR LE 3° ECHELON - A 2 ANS

MM.-NSOUARI	Denis	B/Ville
-DOULOU	Victor	B/Ville

POUR LE 4° ECHELON - A 2 ANS

Mr.-BAKELA Pierre B/Ville

POUR LE 7° ECHELON - A 2 ANS

MM.-PANGUI	Louis Joseph	B/Ville
-YACKA	Jean Gabriel	Pte-Noire
-MOUTABANDZA	François	Madingou
-NGUINDI		B/Ville

A 30 MOIS

Mr.-ONGAGNA - YOKI Pascal B/Ville

.../...

POUR LE 2^e ECHELON - A 2 ANS

MM.- BOUMBAPOU Daniel Bangui
- KOUKA Albert Brazzaville

B).- INGENIEURS ZOOTECNICIENS

POUR LE 2^e ECHELON - A 2 ANS

Mr.- MINEKO Faustin Brazzaville

POUR LE 3^e ECHELON - A 2 ANS

Mr.- SINDTABA Pierre Brazzaville

POUR LE 4^e ECHELON - A 2 ANS

MM.- MLENDI Simon Brazzaville
- DEANGUE Marcel Brazzaville

POUR LE 5^e ECHELON - A 2 ANS

Mr.- BOUKAMBOU-MEMBA Gérard Brazzaville

C).- GENIE RURAL

INGENIEURS D'EQUIPEMENT RURAL

POUR LE 3^e ECHELON - A 2 ANS

MM.- KOURANGOU Donation Brazzaville
- OKEMBA Alphonse Brazzaville

POUR LE 4^e ECHELON - A 2 ANS

Mr.- MIEKOUETIMA Aubert Brazzaville

Il est en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

D).- AGRICULTURE

INGENIEURS D'AGRICULTURE

POUR LE 3^e ECHELON

MM.- KONDJO-BANVAI Joseph Vital Brazzaville
- OKOKO-BANVAI François Brazzaville

POUR LE 4^e ECHELON

Mr.- BOUMBAPOU Daniel Brazzaville

B).- ELEVAGE

VETERINAIRES INSPECTEURS

POUR LE 2^e ECHELON

MM.- MAMPOUYA Gilbert Loubois
- KIMBOULANI Jean Didier Brazzaville.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius M O U A M B E N G A -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA -

Brazzaville, le 7 avril 1964

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances,

- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- SGCM/BC.....2
- DGTFP/DFP.....183
- DGB.....2
- DCF.....2
- MAE.....2
- SCGAE.....2
- DA.....2
- DE.....2
- DAAF/Dos.....183
- DGRMA.....2
- REGIAGRIS.....9
- CO. I IPO.....9
- Intéressés.....61